



CONSEIL GENERAL

**Procès-verbal no 21 de la législature 2016-2021  
de la séance ordinaire  
du Conseil général de la Commune de Rennaz**

**du jeudi 20 mai 2021 à 20h00  
A la salle du Battoir à Noville**

---

**Présidence :** M. Yvan Burnier, Vice-président

**Sont présents :** A l'appel :  
24 membres présents sur 39 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Deladoey, MM. Gérald Dumusc et Fabio Lecci,  
Municipaux

---

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 20 de la séance du 18 mars 2021
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 47 / 2016 – 2021 : modération de trafic à la route du Village
8. Préavis no 46 / 2016 – 2021 : révision du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac
9. Election à la Commission de gestion et des finances
10. Divers et propositions individuelles

M. Florian Dutoit, Président, étant excusé en raison de la situation sanitaire actuelle, la séance est présidée par M. Yvan Burnier, Vice-président.

M. Yvan Burnier, Vice-président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité, M. Sacha Mei du bureau Sacha Mei et remercie chacun pour sa présence. Il excuse l'absence de M. Pierre Henri Légeret, Municipal.

Le feuillet du Covid étant malheureusement toujours présent, M. Yvan Burnier explique que nous nous retrouvons une fois encore, hors de « L'arennaz » et ceci dans des conditions strictes. Les instructions appliquées ce soir ont été adaptées pour la salle du Battoir de Noville La Préfecture a validé ces mesures sans problème, mais en insistant bien sur le port du masque continu pendant toute la séance pour tous les non-orateurs. Il précise que lors des interventions, il sera demandé exceptionnellement de ne pas se lever.

Le Vice-président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

**1. Appel**

Les conseillères et les conseillers s'étant inscrits par avance pour suivre les directives sanitaires, l'appel nominal des présences a été effectué à l'entrée de la salle : 24 conseillères et conseillers sont présents avec le Vice-président.

Se sont excusés :

Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Dora Pinheiro dos Santos, Janine Dufour, Catherine Fankhauser, Marielle Girardoz, Laïla Huser, Valérie Légeret, Corinne Rey, Odile Trottet, MM. Carlos Canteiro dos Santos, Olivier Clément, Florian Dutoit, Cédric Girardoz, Haxhi Hajdari et Sunil Khurdi.

Le quorum étant atteint, le Vice-président déclare la séance ouverte.

*Après l'appel, l'Assemblée se compose de 24 membres avec le Vice-président, soit 23 votes à main levée et 24 votes à bulletin secret.*

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

La Municipalité demande une modification de l'ordre du jour de la convocation envoyée le 10 mai 2021. Les point 7 et 8 sont intervertis.

Nouvel ordre du jour :

7. Préavis no 47 / 2016 – 2021 : modération de trafic à la route du Village
8. Préavis no 46 / 2016 – 2021 : révision du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac
9. Election à la Commission de gestion et des finances
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

## **3. Adoption du procès-verbal no 20 de la séance du 18 mars 2021**

Mme Régine Bernet demande une modification au point 10 « Divers et propositions individuelles », l'intervention au sujet de la scolarisation des enfants de Rennaz a été faite par Mme Catherine Fankhauser et non par elle. Les éléments suivants sont modifiés :

### Scolarisation des enfants de Rennaz, Mme Catherine Fankhauser

*Avec l'arrivée de jeunes familles à Rennaz, Mme Catherine Fankhauser fait part de l'interrogation des parents sur le lieu de scolarisation des enfants, et particulièrement pour les classes de 1 à 4 P. Un courrier a été envoyé à la direction des écoles à ce sujet.*

Le procès-verbal est adopté par **22 oui, 0 non et 1 abstention, tel que modifié.**

Le Vice-président remercie la Secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

## **4. Admissions – démissions**

Il n'y a pas de nouvelle admission.

L'Assemblée prend note de la démission de Mme Marika Ashani au 31 mars 2021.

## **5. Communications du bureau**

Le Vice-président communique plusieurs informations.

### ➤ *Président du Conseil général :*

M. Florian Dutoit transmet quelques mots à l'Assemblée :

*« Bonsoir à toutes et à tous,*

*Comme vous avez pu le constater, j'ai été absent lors des Conseils généraux du 10 décembre 2020 et du 18 mars 2021. J'ai toutefois pu rester en contact vidéoconférence avec notre secrétaire Valérie qui, très efficace comme à son habitude, m'a aidé à gérer les affaires courantes. Je profite également de remercier chaleureusement M. Yvan Burnier 1<sup>er</sup> Vice-Président pour ses remplacements successifs.*

*Malheureusement cette situation se répète encore aujourd'hui. En effet, le fait que ma santé se soit péjorée en ce début d'année, ceci combiné avec la situation sanitaire mondiale due au Covid, m'ont obligé à me tenir à l'écart le plus possible de la vie sociale, ce que je regrette évidemment sincèrement.*

*Pour terminer, j'espère de tout cœur pouvoir présider une dernière fois lors de la séance de clôture en juin de cette législature, mais cela dépendra toutefois de la situation sanitaire et de ma forme à ce moment-là. Je suis très heureux qu'un futur président se profile pour la prochaine législature 2021–2026 en la personne de M. Yvan Burnier. Je vous souhaite une excellente séance. »*

➤ *Séance du Conseil général au Battoir de Noville :*

Il remercie à nouveau la commune de Noville pour la mise à disposition de la salle du Battoir, ainsi que toute l'équipe de la voirie de Noville et particulièrement M. Jordan pour sa préparation.

➤ *Installation des autorités communales pour la législature 2021-2026 :*

L'Assermentation du Conseil général et de la Municipalité pour la nouvelle législature 2021–2026 est confirmée pour le 23 juin 2021 à 19h30 à la Caserne du SDIS du Haut-Lac. Une invitation à chaque électeur de la Commune sera envoyée prochainement. M. Yvan Burnier informe l'Assemblée qu'il se porte candidat à la Présidence. Il invite chacun à réfléchir s'il souhaite se représenter au même poste qu'actuellement ou à être candidat à un nouveau poste.

➤ *Séance du Conseil général du 17 juin 2021 :*

La dernière séance de la législature aura lieu à l'auditoire de HRC (Hôpital Riviera Chablais).

➤ *Sortie annuelle du 12 juin 2021 :*

La sortie annuelle est malheureusement annulée en raison de la situation sanitaire. Un petit cadeau de fin de législature sera distribué à chaque membre en remerciement de l'investissement fourni pendant ces cinq années de législature.

## **6. Communications municipales**

### **M. Pierre Henri Légeret, Municipal**

Excusé.

### **Mme Carine Deladoey, Municipale**

➤ *Police des constructions :*

Les travaux au Motel de Rennaz ont débuté. Les travaux de démolition ont commencé cette semaine.

Le magasin Erotik-Markt ferme ses portes au 31 mai 2021 et déménage dans une commune voisine. Le magasin Denner va profiter de ce départ pour s'agrandir.

➤ *Les forêts :*

Les sapins commandés ont été plantés comme prévu au Marais-Rond et à côté de la Caserne du SDIS.

### **M. Gérald Dumusc, Municipal**

➤ *Bâtiment :*

Les travaux du local d'archives, du bureau supplémentaire et de la cafétéria sont terminés. Il reste les nettoyages et l'installation des détecteurs d'incendie.

➤ *Voirie et routes :*

Un radar mouchard a été posé à la route des Dents-du-Midi. Il confirme qu'il n'y pas une grande circulation, 5 à 6 voitures par heure pour la journée. La limitation à 30 km/h est largement respectée. Cette opération sera poursuivie ces prochaines semaines sur tous les axes du village.

Concernant le mur du château, un compris que nous pourrions accepter semble se profiler avec le propriétaire. Une nouvelle rencontre avec les avocats est prévue au mois de juin pour finaliser cet accord. Un préavis sera ensuite présenté au Conseil général pour accord.

Un certain nombre d'incidents avec dommage à la propriété communale sont survenus sans que les auteurs ne se soient annoncés. Il y a même eu des délits de fuite. Des glissières enfoncées, des candélabres endommagés et les massifs de fleurs saccagés sont à déplorer.

L'arrêt du bus des TPC (Transport public du Chablais) du Centre commercial va être déplacé à fin juin. Il se situera sur la route principale à la hauteur du McDonald's. La DGMR (Direction général de la mobilité et des routes) a donné son aval. Le temps de parcours du bus sera ainsi raccourci.

➤ *Le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique :*  
Plusieurs oppositions sur une partie de la création des nouvelles places de parc au village ont été déposées. L'application du règlement pourra se faire quand un terrain d'entente aura été trouvé et que les oppositions seront levées.

### **M. Fabio Lecci, Municipal**

➤ *UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) :*  
L'Etat ayant refusé l'intégration d'une UAPE au sein de la garderie des Renardeaux, une solution alternative est en cours de réflexion. Un local pourrait être loué auprès d'Espace Santé Rennaz. Ces locaux n'étant pas adaptés pour l'accueil d'enfants, une demande a été déposée auprès de l'Etat pour bénéficier d'une dérogation pour pouvoir réaliser ce projet à cet endroit.

➤ *ASPIHL (Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac) :*  
L'ASPIHL a été créée au mois de septembre. Un budget de CHF 100'000.— a été décidé pour 2021. En réponse à un besoin urgent, sept nouvelles classes sont en cours de création entre Villeneuve et Roche pour la rentrée d'août 2021. En raison de ces nouvelles constructions, il annonce que le budget prévu sera dépassé.

### **Mme Muriel Ferrara, Syndique**

M. Jean Chatelan dit « Papy Chatelan » est décédé dans son sommeil le 16 mai 2021 dans sa 105<sup>ème</sup> années. La Municipalité présente ses condoléances à la famille. Il était une figure emblématique de la Commune.

➤ *Urbanisme :*  
Le plan d'affectation est toujours en consultation au Canton depuis déjà six mois.

La troisième correction fluviale du Rhône a été constituée en 2018. Bien que la Commune n'ait pas été approchée lors de cette étude, elle devra quand même passer à la caisse pour environ CHF 13'000.— sur les 3,5 millions que coûte le projet. Pour cette entreprise de correction sont comprises les communes de Noville, Chessel, Roche, Yvorne, Ollon, Lavey et Bex.

➤ *SAF Les Cornettes :*  
Une séance a eu lieu avec une partie du Comité directeur à la fin mars pour discuter de la suite à donner à ce dossier. Il a été décidé d'écrire un nouveau courrier recommandé à M. Philippe Leuba au Conseil d'Etat. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Lors de cette séance, Mme Muriel Ferrara a été proposée à la présidence en remplacement de feu M. Yves Fontannaz et M. Gérald Dumusc en tant que représentant de la Municipalité. La Commune de Montreux reste à la vice-présidence. Ils sont maintenant dans l'attente de l'accord par écrit de tout le Comité directeur.

➤ *Les archives :*  
La première partie du mandat est terminée. Les archivistes ont commencé à archiver les dossiers de la police des constructions. La Municipalité se réjouit que tous les dossiers soient bien classés dans les nouveaux compactus. Le système de protection incendie a été choisi sur conseil de M. Evelyne Lüthi, premier membre de la Commission ad hoc.

➤ *Hôpital Riviera Chablais (HRC) :*  
Un courrier a été envoyé à la direction d'HRC pour leur demander de rappeler à leur personnel de ne pas transiter à travers le village. Un rendez-vous avec le directeur de la logistique et la Syndique est prévu prochainement. Le sujet sera également abordé de vive voix.

➤ *Site Internet [www.rennaz.ch](http://www.rennaz.ch) :*  
Pour information, des formulaires utiles ont été rajoutés sous la rubrique « Bureau technique » : requête en abattage d'arbre ; demande pour un procédé de réclame ; demande d'autorisation municipale pour des travaux de minime importance ; demande de permis de fouille.

### **7. Préavis no 47 / 2016 – 2021 : modération de trafic à la route du Village**

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Maurice Borloz pour la Commission chargée du sujet et M. Bernard Trottet pour la Commission de gestion et des finances. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Mme Jacqueline Reymond demande en premier des précisions pour le budget sur le montant de CHF 720'000.— pour l'aménagement des routes et sur quels critères est basé la subvention de CHF 120'000.—, qui sera demandée à la DGMR (Direction général de la mobilité et des routes). Elle trouve le montant assez faible. En deuxième, elle souhaite savoir ce que l'on peut espérer comme subvention de la part de l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance).

M. Sacha Mei répond qu'il y a des subventions au niveau des routes cantonales traversées, mais seulement la chaussée est prise en charge pour un montant assez faible. Comme les trottoirs seront agrandis et donc la largeur des routes diminuée, les subventions diminuent également. Pour l'ECA, il n'y a pas de mesure pour l'instant. Il ne connaît pas les réseaux au niveau des branchements. Les chiffres budgétisés ne sont pas garantis.

M. Gérald Dumusc précise que la DGMR (Direction général de la mobilité et des routes) subventionne principalement le remplacement de la couche d'usure de l'enrobé sur 3 à 4 cm.

En réponse à Mme Jacqueline Reymond par rapport au litige avec le mur du château, M. Gérald Dumusc explique qu'il n'y a pas de problème car le projet de la traversée du village s'arrête à l'entrée du château. Le litige principal concerne la route après l'entrée jusqu'au pont des Six poses. Un rapport photographique, avant et après les travaux, est prévu en cas d'incidence sur cette première partie du mur. Il faut noter que seulement les joints du mur seront à refaire.

M. Gérald Dumusc précise également que le début des travaux n'est pas encore agendé. Il faut encore choisir l'entreprise pour la réalisation des travaux, puis établir le programme de travail. Il y a aussi les délais de recours à prendre en compte, puisque c'est un marché public. Il espère que le gros œuvre commencera avant la fin de l'année.

M. Maurice Borloz demande des nouvelles de l'offre pour l'aménagement paysagé.

M. Gérald Dumusc répond que l'offre a été reçue il y a peu de temps. Un certain nombre d'arbres tiges sera choisi pour ne pas péjorer la visibilité. Il y aura des coins de fleurs et d'arbustes qui fleurissent à différent moment de l'année. Vers la route de Chessel, il est prévu de mettre également du mobilier urbain pour créer un espace convivial. L'aménagement général paysagé donnera une perception qui fasse ralentir les automobilistes. Il est certain que cette réalisation embellira le village.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

**Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité, tel que présenté.**

M. Gérald Dumusc remercie l'Assemblée pour sa confiance et il se réjouit de mener à son aboutissement ce projet qui lui tient à cœur. Il remercie également M. Sacha Mei pour son travail et pour leur future collaboration.

### **8. Préavis no 46/2016-2021 : révision du règlement de l'entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac**

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Karin Boismoreau. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

Le Vice-président passe en revue le règlement page après page. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, de remarques ou de propositions d'amendements à la page où un point serait concerné.

La parole n'est pas demandée, il est passé au vote du préavis.

**Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité, tel que présenté.**

Mme Muriel Ferrara remercie l'Assemblée au nom de M. Pierre Henri Légeret.

## **9. Election à la Commission de gestion et des finances**

En remplacement de Mme Marika Ashani est nommée jusqu'à la fin de la législature, soit le 30 juin 2021, Mme Stéphanie Luneau.

La Commission se compose maintenant de :

1<sup>er</sup> membre : M. Yvan Burnier  
Membre M. Walter Müller  
Membre : Mme Arlette Borloz  
Membre : M. Bernard Trottet  
Membre : Mme Régine Bernet  
Suppléante : Mme Stéphanie Luneau

## **10. Divers et propositions individuelles**

### Lettre de réclamation concernant l'installation d'un Molok à Praz-Riond, Mme Helena Mayor

Mme Helena Mayor demande des nouvelles concernant la demande faite par les propriétaires de Praz-Riond à la Municipalité pour l'installation d'un Molok vers leur quartier.

Mme Carine Deladoey explique qu'une analyse complète va être faite pour le choix du nouveau transporteur. La demande du quartier de Praz-Riond sera traitée en même temps. Le projet est en discussion.

### Problèmes avec les Moloks

Plusieurs membres de l'Assemblée prennent la parole pour expliquer leur mésaventure avec les Moloks. Ils trouvent qu'ils sont souvent pleins ou en panne. Des sacs restent coincés dans le sas.

Mme Muriel Ferrara soulève que le problème est souvent dû à une mauvaise utilisation par les usagers. Elle rappelle qu'il faut mettre uniquement des sacs de 17lt ou 35lt et les déposer l'un après l'autre.

### SAF Les Cornettes, Mme Arlette Borloz

En réponse à Mme Arlette Borloz, Mme Muriel Ferrara explique que les propriétaires seront informés par courrier de la formation du nouveau Comité directeur du syndicat quand tous ces membres auront accepté la nouvelle composition de celui-ci. En raison de la situation sanitaire, il n'était pas possible d'organiser une séance avec tous les membres. C'est pourquoi, ils sont dans l'attente de la confirmation écrite de chaque membre du Comité directeur. La secrétaire municipale a relancé les personnes concernées.

### La circulation de la traversée du village, M. Christophe Roumier

M. Christophe Roumier réclame une amélioration de la sécurité pour la circulation de la traversée du village, principalement au carrefour. Les priorités de droite ne sont pas respectées. La situation est intense entre 6h15 et 7h00.

La Municipalité prend note de sa remarque.

### Le compost, M. Christophe Roumier

M. Christophe Roumier demande à la Municipalité qu'une solution soit trouvée pour que tous les habitants puissent avoir un accès au compost.

La Municipalité soulève la difficulté d'avoir un compost commun sans avoir une déchetterie.

### Règlement du parcage nocturne, M. Maurice Borloz

M. Maurice Borloz demande si ce règlement est encore en vigueur et si les macarons sont encore valables.

Mme Muriel Ferrera répond que pour l'instant la mise en application du nouveau règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique n'est pas possible en raison des oppositions contre certaines nouvelles places de parc. Toutefois, le règlement pour le parcage de nuit n'est plus en vigueur, car il est remplacé par le nouveau règlement, même ci-celui ne peut être appliqué. Par contre, les macarons sont encore utilisés pour l'instant. La situation n'est pas encore bien définie.

### Nouvelles places de parc au village, Mme Arlette Borloz

En réponse à Mme Arlette Borloz qui se demande s'il y aura des panneaux uniquement aux entrées du village pour indiquer le temps de stationnement, M. Gérald Dumusc répond qu'un panneau de rappel sera installé dès 4 places marquées au sol. Il précise que dès l'entrée en vigueur du nouveau règlement, une personne sera engagée pour amender toutes les infractions afin d'arrêter ces parcages polluants.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président lève la séance à 21h25.

Au nom du Conseil général



Le Vice-président  
Yvan Burnier

La Secrétaire  
Valérie Teissl

Rennaz, le 6 mai 2021  
Modifié, Rennaz le 17 mai 2021